

– La première est composée de 9 membres et a été chargée d'examiner le **projet de loi N° 274 relatif à la sécurité alimentaire**. Elle est présidée par la députée Françoise Morel (PS, GL) et composée des membres suivants: Albert Bachmann (PLR, BR), Jacques Bourgeois (PLR, SC), Dominique Butty (PDC, GL), Bruno Fasel (ACG, SE), Denis Grandjean (PDC, VE), Ursula Krattinger (PS, SE), Nicolas Lauper (PDC, SC), Roger Schuwey (UDC, GR).

– La seconde commission est composée de 11 membres et a été chargée de l'examen du **projet de loi N° 302 relatif à l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière**. Elle est présidée par la députée Marie-Thérèse Weber-Gobet (ACG, SE) et composée des membres suivants: Moritz Boschung (PDC, SE), Christine Bulliard (PDC, SE), Christiane Feldmann (PLR, LA), Nadine Gobet (PLR, GR), Yves Menoud (PDC, GR), Pierre-André Page (UDC, GL), Antoinette Romanens (PS, VE), Jean-Pierre Siggen (PDC, FV), Katharina Thalmann-Bolz (UDC, LA) et Martin Tschopp (PS, SE).

Le Bureau a également attribué:

– à la Commission des naturalisations le **projet de loi N° 287 modifiant la loi sur le droit de cité fribourgeois**.

– à la Commission des finances et de gestion le **projet de décret N° 289 relatif au crédit d'engagement prévu par la loi sur la promotion économique pour la période 2007–2011**, le **projet de décret N° 301 relatif au subventionnement de la salle de spectacles des Grand-Places, à Fribourg**, le **projet de décret relatif aux crédits supplémentaires compensés du budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2006**, et le **projet de décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour les travaux d'assainissement de bâtiments universitaires de Miséricorde (bibliothèques et mensa)**. Ce dernier projet a été attribué à la CFG à la suite d'une demande tardive de la Direction de l'instruction publique. Le Bureau a décidé de nommer la CFG afin de répondre à la demande de la Direction d'examiner ce projet au plus vite, de sorte qu'il puisse être traité à la session de mars.

Communications (suite)

11. En automne 2006, une enquête a été menée auprès des parlements cantonaux sur l'utilité de la création d'une Conférence des parlements cantonaux. Le but de réunir au moins 18 cantons derrière l'idée d'une collaboration institutionnalisée n'a pas été atteint. Cependant, le groupe de travail pour la Conférence des parlements cantonaux suggère la création d'une Communauté d'intérêts ayant pour but la mise sur pied d'une plate-forme d'information pour tous les parlements cantonaux. Le Bureau du Grand Conseil, dans sa séance du 1^{er} mars 2007, a décidé de créer un groupe de travail pour examiner l'utilité d'une telle Communauté d'intérêt. Ce groupe, composé des dé-

putés suivants: André Ackermann, Solange Berset, Charly Haenni, Pierre-André Page et Benoît Rey, se réunira le 22 mars.

12. Afin d'habituer nos nouveaux collègues au système de vote, nous allons maintenant procéder à un vote fictif. Je vais utiliser la formulation habituelle lors de votes et au moment où je vous dirai «le vote est ouvert», vous aurez 10 secondes pour appuyer sur le bouton vert pour oui ou le bouton rouge pour non. Si vous vous trompez, il suffit d'appuyer une nouvelle fois sur le bouton de votre choix. C'est le dernier bouton actionné dans les 10 secondes qui est pris en compte.

Nous allons voter sur un sujet d'importance. Je demande donc une grande attention: celles et ceux qui sont pour ne pas faire de pause cet après-midi votent vert; celles et ceux qui sont pour qu'une pause n'ait pas lieu cet après-midi votent rouge; le vote est ouvert.

– Vous avez accepté la première alternative par 41 oui, 26 non et 20 abstentions. Merci!

Rapport N° 303 concernant l'expertise actuarielle au 31 décembre 2005 de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg¹

Discussion

Boschung Bruno (PDC/CVP, SE). Die CVP-Fraktion hat mit Interesse vom Bericht über die Resultate der versicherungstechnischen Expertise der Pensionskasse des Staatspersonals per 31. Dezember 2005 Kenntnis genommen und mit Befriedigung festgestellt, dass die Expertise der PK ein im Gesamten gesehen positives Bild attestiert. Nebst dem, dass die Expertise der Kasse attestiert, dass das Gesetz über die PK den eidgenössischen Vorschriften entspricht, und dass das finanzielle Gleichgewicht der Kasse per 31.12.2005 gewährleistet ist, sind folgende Punkte als positiv zu erwähnen:

Zum einen der gesetzliche Deckungsgrad, welcher mit 89% im Vergleich zu anderen öffentlich-rechtlichen Kassen in der Westschweiz zu den besten gehört. In den Jahren 2002 bis 2005 wurde zudem eine gute durchschnittliche Rendite auf dem Vorsorgekapital erzielt, was zu einer beachtlichen Erhöhung des Netto-Vorsorgevermögens geführt hat. Auch gilt zu erwähnen, dass die Versicherten mit einem technischen Zinssatz von 4,5% von einer im Vergleich zu anderen Kassen attraktiven Vermögensrendite profitieren können. Diese Punkte haben auch dazu geführt, dass die Staatsgarantie, das heisst die theoretische Sicherstellung der Differenz zwischen dem Total aller Vorsorgekapitalien und dem Netto-Vorsorgevermögen, im Vergleich zu 2002 einer Abnahme von 102,2 Mio. oder 27% entspricht. Hier gilt zu erwähnen, dass der Stellenwert dieser Staatsgarantie nicht überbewertet werden darf. Wie es auch im Expertenbericht erwähnt wird, ist es hinsichtlich des sicheren Fortbestandes des

¹ Message pp. 168 à 205.